

Forum réfugiés est une association sans but lucratif et d'intérêt général, qui agit depuis 1982 pour accueillir les réfugiés et défendre le droit d'asile.

Le 23 mars 2026, la Cour des comptes a publié un rapport sur Forum réfugiés, consultable dans son intégralité sur le site internet de la Cour.

L'article publié par *Médiacités* avec le terme péjoratif « *épinglée* » employé par la journaliste oriente faussement l'analyse faite par la Cour des comptes qui ne relève aucune gestion illicite, et l'ensemble de l'article ne propose qu'une lecture partielle des observations définitives rendues par la Cour des comptes.

Contrairement à ce que suggère l'article de presse, la Cour des comptes ne décrit pas une organisation défaillante mais une association confrontée à une crise de croissance, liée à l'augmentation rapide et continue des missions d'asile confiées par l'État entre 2020 et 2024.

Le rapport souligne d'ailleurs le rôle central de Forum réfugiés, qualifiée d'**acteur de référence** du secteur.

Les observations formulées portent essentiellement sur la nécessité de consolider l'organisation, la gouvernance et les outils de pilotage afin d'adapter durablement l'association à cette nouvelle dimension.

Présenter certains constats formulés par la Cour sans rappeler qu'ils s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue déjà engagée par l'association, relève d'un traitement incomplet de l'information.

En effet, plusieurs recommandations évoquées sont mises en œuvre depuis 2023, notamment sur la gouvernance, le pilotage financier et l'organisation interne.

Contrairement à ce qui est écrit par la journaliste sur un droit de réponse déjà produit par l'association en juillet dernier au sujet d'un article précédent dans lequel la même journaliste évoquait un chiffre erroné de turnover de 42 % en 2020 :

D'une part l'analyse réelle de cette année, évaluée à 24.2 %, n'était pas une affirmation du directeur Général Monsieur Wozniak mais le résultat d'une enquête produite par le cabinet d'expertise SECAFI ;

Et d'autre part, la Cour des comptes évoque un comparatif de taux pour l'année 2023, année différente de celle qui concernait le précédent droit de réponse.

---

La focalisation de l'article sur le turnover occulte délibérément le contexte national du secteur social et médico-social ainsi que la réalité des métiers de l'asile, soumis à une forte pression humaine. La Cour des comptes ne réduit en aucun cas ces enjeux à une simple défaillance managériale.

---

Enfin, à aucun moment le rapport ne remet en cause ni la légitimité des missions exercées par Forum réfugiés, ni l'utilisation des fonds publics, ni la qualité globale de l'accompagnement des personnes concernées.

Forum réfugiés entend poursuivre le travail de consolidation engagé, dans un dialogue constructif, responsable et exigeant avec ses partenaires institutionnels (notamment avec les pouvoirs publics), dans l'intérêt premier des personnes exilées en demande de protection.

Malgré un contexte difficile et parfois même hostile à l'égard des associations intervenant dans la défense des droits des personnes les plus vulnérables, Forum réfugiés demeure pleinement engagé en faveur de l'amélioration de sa gestion et de la qualité d'accompagnement des réfugiés comme de celle des conditions de travail des salariés qui réalisent cette mission.